

# Séance du conseil Municipal du 17 mai 2017

## Compte-rendu sommaire des délibérations

### **Doublement de la déviation Sud de Saumur : appel à contribution pour la construction d'un échangeur**

Un projet de doublement de la déviation Sud de Saumur est en cours : il s'agit des travaux de doublement de la RD 347, entre le Pont du Cadre Noir et le giratoire de Pocé, incluant l'aménagement de l'échangeur des Romans menant aux Aubrières.

Après avoir présenté le plan de financement de ce projet dont le montant global est estimé à 10 400 00 euros HT, le Maire expose qu'une participation de 0,55 % pour l'aménagement de l'échangeur des Romans est sollicité.

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 10 000 euros pour l'aménagement de l'échangeur des Romans.

Cette opération sera inscrite sur l'exercice budgétaire 2018.

### **Travaux d'entretien rue du Docteur Perreau**

Des travaux d'entretien de la rue du Docteur Perreau sont commandés auprès de la Société COLAS pour un montant HT de 12 916,70 euros.

### **Achat de pots de peinture à la commune de Distré**

Dans une logique de mutualisation, les communes de Distré et de Rou-Marson se sont associées, il y a quelques années, pour l'acquisition d'un matériel de marquage routier.

Il est décidé de faire de même pour les pots de peinture afin de partager les frais de transport.

En 2016, la commune de Distré a refacturé 8 pots de peinture à la commune de Rou-Marson et il est décidé de continuer cette pratique pour les années à venir.

### **Approbation de la réforme statutaire du SIEMML visant à élargir l'offre de compétences et de services du Syndicat**

La modification des statuts du SIEMML (Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire) porte sur 2 nouvelles compétences :

- Ravitaillement Gaz naturel pour les véhicules (pose de postes de distribution + distribution),
- Plan Corps de Rue Simplifié (géolocalisation des réseaux pour faciliter leur repérage et les interventions à y faire).

La Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIEMML.

### **Subventions aux associations pour l'année 2017**

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

Association Sportive et Culturelle de Verrie/Rou-Marson	1 000 €
Comité des Fêtes de Rou-Marson	1 000 €
Association du Festival de Rou-Marson	1 000 €
Association Patrimoine Environnement Botanique	300 €
A.D.M.R. de Gennes	210 €
Comité Départemental Ligue contre le Cancer	150 €
Habitat Solidarité	300 €
Association Familiale Rurale des Ulmes et Environs	664 €
USRM Tennis	300 €
Club Détente et Loisirs	200 €
Association Civile des droits de Chasse	600 €
Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Section Rou-Marson	250 €

### **Subvention exceptionnelle**

Une subvention exceptionnelle de 300 euros est accordée à l'Union Départementale des Sous-Officiers Retraités de Maine et Loire, dont le siège est à Rou-Marson, pour le remplacement de leur drapeau utilisé pour les commémorations, notamment à Rou-Marson.

## **Aide humanitaire**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une contribution exceptionnelle dans le cadre de l'aide humanitaire pour l'année 2017 à la Croix Rouge française pour un montant de 350 euros et à la Fondation de France pour un montant de 350 euros.

## **Renouvellement d'adhésion**

- Fondation du Patrimoine : cotisation annuelle de 100 euros.
- Association des Villages et Promenades Botaniques : cotisation annuelle de 61,65 euros.
- Association Coordination Autonomie : cotisation annuelle de 30,00 euros.

## **Indemnité de gardiennage des églises communales**

L'indemnité allouée à la Paroisse de Sainte-Jeanne Delanoue est portée à 120,97 euros pour l'année 2017 (plafond de l'indemnité).

## **Acquisition d'un terrain situé près de l'école et autorisation de signature**

Le projet de réaménagement de la place Robert Sébille et la construction du nouveau restaurant scolaire nécessitent de faire l'acquisition d'une partie de parcelle F n° 1091 située juste à proximité de l'école.

- Autorise le Maire à signer et régler les frais de bornage confiés à la Société d'expert géomètre ONILLON-DURET-MENEGUZZER-BUCHER qui s'élève à 1 277,00 euros HT,
- Autorise le Maire à régler les frais pour l'établissement d'un plan topographique, travaux confiés à la Société d'expert géomètre ONILLON-DURET-MENEGUZZER-BUCHER qui s'élève à 680,00 euros HT,
- Décide de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle F n° 1091 pour une superficie de 1 993 m<sup>2</sup> appartenant à la SCI LA FERLANDIÈRE au prix de 51 000,00 euros.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition dont l'acte de vente sera constaté par acte notarié.

## **Maison des Associations : modification du règlement d'utilisation de la salle et des tarifs de location**

Le paragraphe relatif à une possible location de matériel multimedia pour les personnes louant la salle est supprimé.

Les tarifs de location sont donc modifiés comme suit :

	<u>Associations de la commune</u>	<u>Autres</u>
- ½ journée (4h) en semaine	Gratuit	40 €
- Journée	Gratuit	70 €
- 2 jours consécutifs	Gratuit	120 €

La caution est maintenue à 500 €.

## **Jury d'Assises 2018**

Un tirage au sort à partir de la liste électorale a été effectué pour la constitution de la liste préparatoire du jury d'Assises 2018.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 19 mai 2017  
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE